



Objet : bac non conforme aux dispositifs de collecte

Madame, Monsieur,

Le Syndicat du Bois de l'Aumône, en charge de la collecte des déchets ménagers sur votre commune, fait prochainement évoluer le mode de financement du service. A compter de 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, perçue avec la taxe foncière, **intégrera une part incitative liée à l'utilisation du service faite par chaque foyer**. Cette utilisation du service sera mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Pour cela, les bacs ont été équipés de puces électroniques, détectées par le camion-benne. Nos équipes ont remarqué que votre bac n'était pas conforme aux dispositifs de collecte.

En effet, le règlement de collecte du SBA stipule que « les Ordures Ménagères Résiduelles et la Collecte Sélective sont collectés en bacs individuels. Ces bacs sont équipés de puces RFID permettant d'identifier le point de service qui y est rattaché et de décompter le nombre de levées du bac. »

Nos services doivent procéder à la mise en conformité de votre bac. Il sera prochainement retiré.

Pour que la collecte puisse continuer à s'effectuer dans les meilleures conditions et obtenir un contenant de collecte conforme, nous vous invitons à contacter rapidement nos services au 04.73.647.402 (du lundi au vendredi de 8h à 16h).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président,

Jean-Claude MOLINIER

